

Christian LIZAN

3 rue Mozart

77100 Mareuil les Meaux

Tél : 06 78 92 89 32

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

**Association AMICA (Accueil Médico-psychologique d'information et de Conseil
aux Adolescents)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019

**Association AMICA (Accueil Médico-psychologique d'information et de Conseil
aux Adolescents)**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association AMICA (Accueil Médico-psychologique d'information et de Conseil aux Adolescents)** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'assemblée générale et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Assemblée Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

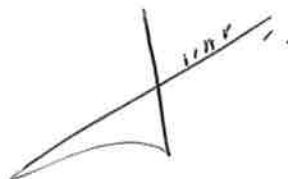
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Mareuil les Meaux le 24 juin 2020

Christian LIZAN

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read 'LIZAN'.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan ACTIF

Au	31-12-19	31-12-18
Durée	12 Mois	12 Mois

En Euros

	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 428	645	783	0
. Logiciels	1 428	645	783	
. Autres			0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 625	37 344	5 281	5 308
. Terrains			0	
. Constructions			0	
. Agencements, matériels et outillages	12 798	11 124	1 673	420
. Autres immobilisations corporelles	29 828	26 220	3 607	4 888
. En cours			0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
. Participations			0	
. Créances rattachées à des participations			0	
. Autres titres immobilisés			0	
. Prêts			0	
. Autres immobilisations financières			0	
TOTAL ACTIF IMMOB I	44 053	37 989	6 064	5 308
STOCKS ET EN COURS	0	0	0	0
. Matières premières			0	
. Approvisionnements			0	
. En cours de production de biens ou de services			0	
. Marchandises			0	
FOURNISSEURS DEBITEURS IMMOBILISATIONS	0	0	0	0
. Avances et acomptes/commandes d'immobilisations			0	
CREANCES ET COMPTES RATTACHES	216 492	0	216 492	79 878
. Organismes, Clients et usagers	1 074		1 074	41
. Avances et acomptes versés sur commandes			0	
. Autres créances	215 418		215 418	79 837
. Fournisseurs débiteurs			0	
PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES	0	0	0	0
. Valeurs mobilières			0	
. Intérêts courus non échus			0	
DISPONIBILITES	613 957		613 957	704 418
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 284		2 284	1 087
TOTAL ACTIF CIRCU I II	832 733	0	832 733	785 383
ECART DE CONVER I II III			0	
TOTAL ACTIF (I+II+III)	876 786	37 989	838 797	790 691

838 797,43

790 690,73

Bilan Passif

En Euros	Au	31-12-19	31-12-18
	Durée	12 Mois	12 Mois
		Valeur Nette	Valeur Nette
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE		168 000	168 000
. Fonds associatif		168 000	168 000
. Fonds de trésorerie apporté			
. Ecart de réévaluation			
. Dons et legs			
. Subventions d'investissements non renouvelables			
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE			
FONDS DE RESERVES		75 000	25 000
. Réserves statutaires			
. Excédents affectés aux investissements		63 000	13 000
. Réserves de trésorerie		12 000	12 000
. Projet associatif			
. Report à nouveau et autres réserves			
RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU		44 180	108 793
. Résultat de l'exercice		-14 613	61 412
. Report à nouveau (Excédent)		58 793	47 381
FONDS DE PROVISIONS REGLEMENTEES			
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AMORTISSABLES		0	0
. Brut			
. Amortissements			
TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES	I	287 180	301 793
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	II	11 118	14 370
. Pour risques			
. Pour Charges		11 118	14 370
FONDS DEDIES	III	443 379	401 823
. Sur dons			
. Sur autres ressources		443 379	401 823
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0	0
. Emprunts auprès des établissements de crédit : Capital emprunté			
. Emprunts auprès des établissements de crédit : Intérêts courus n/échus			
. Emprunts et dettes diverses : Capital emprunté (a)			
. Emprunts et dettes diverses : Intérêts courus n/échus			
AUTRES DETTES		97 120	72 704
. Avances reçues des Clients, organismes et usagers créditeurs			
. Fournisseurs et comptes rattachés		6 427	6 220
. Dettes fiscales et sociales		84 736	60 528
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
. Autres dettes		5 957	5 957
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
TOTAL DETTES ET ASSIMILES	III	97 120	72 704
TOTAL DU PASSIF (I+II+III)		838 797	790 691
(a) Dont découverts bancaires			

Compte de Fonctionnement

Au	31-12-19	31-12-18
Durée	12 Mois	12 Mois

En Euros

	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Production vendue (services - Cotisations)		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	493 837	496 494
Reprises de provisions et amortissements	4 847	37 215
Transferts de charges	55	1 551
Report des Fonds dédiés	58 444	
Autres produits	1 664	975
TOTAL (a) (I)	558 847	536 236
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (b)	59 568	40 061
Impôts, taxes et versements assimilés	8 772	1 438
Salaires et traitements	280 378	215 916
Charges sociales & indemnités	118 980	109 396
Dotations aux amortissements des immobilisations	4 851	1 939
Dotations aux amortissements des charges à répartir		
Dotations aux provisions s/immobilisations		
Fonds dédiés	100 000	100 000
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 595	5 635
Autres charges	66	1 207
TOTAL (c) (II)	574 210	475 592
1 - RESULTAT D'EXPLOITAT (I - II)	-15 363	60 644
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée (III)		
Perte supportée, bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (d)		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (d)		
Autres intérêts et produits assimilés (d)	750	769
Reprise s/provisions		
Transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets s/cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	750	769
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (e)		
Différence négatives de change		
Charges nettes sur cessions de Valeurs Mobilières de placement		
TOTAL (VI)	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	750	769
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT: (I - II + III - IV + V - VI)	-14 613	61 413

Compte de Fonctionnement (suite)

Au	31-12-19	31-12-18
Durée	12 Mois	12 Mois

Total	Total
--------------	--------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprise s/provisions		
Transferts de charges		
TOTAL	(VII)	0 0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital (f et g)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL	(VIII)	0 0
4 - RESULT* (VII - VIII)		0 0
Engagements à réaliser sur ressource (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Sous -Total (II + V + VII)		559597,05 537 005
Sous +Total (VIII + IX + X)		574210,10 475 592
5. RESULTAT (Produits - Charges)		-14 613 61 413
(a) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(b) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier		
(c) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		0 0
(d) Dont produits concernant des entreprises liées		
(e) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
(f) Valeurs brutes des immobilisations cédées		
(g) Amortissement des immobilisations cédées		

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	2
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF	3
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF	5
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	7
6. POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUUREMENTS D'EXERCICE	9

Annexe

1. PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 838 797 €.

Le résultat net comptable est une perte de 14 613 €.

Cette perte est due principalement à :

- une augmentation de la masse salariale
- la taxe sur les salaires inexistante l'an dernier
- la dépense exceptionnelle due à l'anniversaire des 30 ans
- la diminution de 7 000 € de la subvention CG 93 – PAEJ

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par votre conseil d'Administration

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Annexe (suite)

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 44 053 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	38 445	5 608		44 053
Immobilisations en cours				0
Immobilisations financières				0
TOTAL	38 445	5 608	0	44 053

Amortissements et provisions d'actif : 37 989 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	33 137	4 851		37 989
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations fin.				
TOTAL	33 137	4 851	0	37 989

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	1 428	645	783	De 2 à 5 ans
Aménagement des locaux	12 797	11 124	1 673	de 3 à 5 ans
Mat bureau et informatiques	29 828	26 220	3 608	De 2 à 5 ans
TOTAL	42 625	37 344	5 281	

Annexe (suite)

3.2. Etat des créances : 215 418 €.

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	215 418	215 418	

3.3. Produits à recevoir par postes du bilan : 215 418 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Autres créances	215 418
Disponibilités	
TOTAL	215 418

3.4. Charges constatées d'avance : 2 284 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe (suite)

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Provisions : 11 118 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions IND.D.R.	9 523	1 595		11 118
Provisions pour dépréciation				0
TOTAL	9 523	1 595	0	11 118

Evaluation du montant du passif social actuel et futur de votre Association au titre des indemnités de fin de carrière : 11 118 € (Augmentation 2019 : 1595 €)

4.2. Etat des dettes : 97 120 €

Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 427	6 427		
Dettes fiscales et sociales	84 736	84 736		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 957	5 957		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	97 120	97 120	0	0

4.3. Charges à payer par postes du bilan : 97 120 €

Emp.& dettes établi.crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs exploitation	6 427
Fournisseurs immobilisations	
Dettes fiscales et sociales	84 736
Autres dettes	5 957
TOTAL	97 120

4.4. Produits constatés d'avance : NEANT

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe (suite)

4.5 Fonds Dédiés

Origine - Nature et affectation des fonds dédiés	solde N-1	report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Montant reçu au cours de l'exercice	Montant affecté au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées
Chi	229 038	229 038			229 038
ARS - DPSRI 2017	12 785	12 785		12 785	0
ARS - DPSRI 2017	60 000	60 000		45659,07	14 340,93
ARS - DPSRI 2018	100 000	100 000	0	0	100 000
ARS - DPSRI 2019	0	0	100 000	0	100 000
	401 823	401 823	100 000	58 447,07	443 378,93

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Evolution des produits

	2 019	2 018	2 017	2 016
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	493 837	496 494	450 837	342 161
TOTAL	493 837	496 494	450 837	342 161

5.2 Bénévolat :

Le bénévolat non comptabilisé s'élève à :

- Mise à disposition éducatrice spécialisée PJJ : 14 000 €
- Mise à disposition des locaux : 20 000 €

Annexe (suite)

6. POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUUREMENTS D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

6.1. Produits à recevoir : 212 500 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
CG93 / PAEJ	56 000
ARS FIR MDA	156 500
TOTAL	212 500

6.2. Charges constatées d'avance : 1 402 €

Charges constatées d'avance	Montant
Maif	1 402
TOTAL	1 402

6.3. Charges à payer : 26 626 €

Emprunts & dettes auprès établisst crédit	Montant
TOTAL	0

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseur factures non parvenues (408100)	4 900
Fournisseurs divers	1 527
TOTAL	6 427

Dettes fiscales et sociales	Montant
congés payés et charges, form. Continue, taxe sal	36 586
TOTAL	36 586

6.4. Produits constatés d'avance : NEANT

Produits constatés d'avance	Montant
TOTAL	0

6.5. Honoraires du Commissaire aux comptes : 2 500 €

Amica

Règles et méthodes comptables

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en droit des sociétés et des entreprises commerciales, transposées aux associations.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.
- Les fonds MIGAC destinés à la Maison des Ados sont ventilés entre charges d'exploitation, quand ils sont utilisés au fonctionnement de cette action sociale et en fonds dédiés, quand ils sont destinés à l'investissement correspondant au développement de cette même action sociale et que cet investissement n'a pas encore été réalisé.

31/12/2019

Amica

Etats des créances et des dettes

		<u>Montants</u>
<u>CREANCES</u>		
Subventions		212 500
Créances à recevoir		6 276

	Total	218 776
 <u>DETTES</u>		
Fournisseurs		6 427
Personnel	20 146	
Organismes sociaux	55 818	
Impôts et taxes	8 772	
		84 736
Autres		5 957

	Total	97 120

- Annexe -

31/12/2019

Amica

Produits à recevoir

Montants

ETAT :

Subventions à recevoir :

CG93 / PAEJ	56 000
ARS FIR MDA	156 500

Total	212 500

Charges à payer

Montants

Fournisseurs	6 427
Dettes fiscales et sociales	
Congés payés	20 146
Charges sur congés payés	7 668
Formation continue	1 548
Taxes sur salaires	7 224
	36 586

Total	43 013

Christian LIZAN

3 rue Mozart

77100 Mareuil les Meaux

Tél : 06 78 92 89 32

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

**Association AMICA (Accueil Médico-psychologique d'information et de Conseil
aux Adolescents)**

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Exercice du 1^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019

**Association AMICA (Accueil Médico-psychologique d'information et de Conseil
aux Adolescents)**

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 16, paragraphe 1 des statuts, nous n'avons pas été avisés des conventions conclues avec votre Association.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret N° 85-295 du 1^{er} Mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Meaux, le 24 juin 2020

Commissaire aux Comptes

Christian LIZAN